



Procès-verbal

de la réunion du conseil municipal de

vaudherland

Le deux juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Vaud'herland s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **REGAERT** Bruno Maire, pour la session obligatoire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur Le Maire le 19 mai 2025.

Etaient présents :

M. REGAERT Bruno Maire, **M. BACHELET** Pascal, Adjoint au Maire,
M. BOULANGER Freddy, **M. MARNAT** Mathieu, Conseillers municipaux

Absents : **Mme BOULANGER** corinne

M. VIVIER Bruno

Pouvoir : **M. COSSARD** Stéphane donne pouvoir à **M. REGAERT**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 7 il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur **BOULANGER** Freddy qui a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du Jour

- délibération demande d'instauration d'un secteur de renouvellement urbain
- délibération de demande de fonds de concours de fonctionnement auprès de la CARPF
- délibération de demande de fonds de concours en investissement auprès de la CARPF
- questions diverses

Le précédent conseil est lu et approuvé à l'unanimité

Délibérations

1/ demande d'instauration d'un secteur de renouvellement urbain

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 112-10

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-044 en date du 3 avril 2007 approuvant le Plan d'Exposition au Bruit révisé de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle

Vu le besoin de la commune de prévoir un Secteur de Renouvellement Urbain afin de palier à la baisse de sa population

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ AUTORISE monsieur Le Maire à demander à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise l'instauration d'un Secteur de Renouvellement Urbain situé en zone C du PEB de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle sur les parcelles A40 et A41

Pour 5

2/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT AUPRES DE LA CARPF

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.5216-5

VU la délibération n°24.387 du 18 décembre 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvant le nouveau pacte financier et fiscal de solidarité

CONSIDERANT que nous devons solliciter un fonds de concours de fonctionnement pour un montant de 34 €

Cette contribution est destinée à participer à l'entretien des locaux de la mairie dont le montant s'élevait à 370.26 € et effectués par la société AGENOR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1/ AUTORISE monsieur Le Maire à solliciter un fonds de concours de 34 € auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, cette contribution est destinée à participer à l'entretien des locaux de la mairie dont le montant s'élevait à 370.26€

PRECISE qu'aucune subvention n'a été perçue

2/ DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Pour 5

3/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CARPF POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2025

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-5

VU la délibération du conseil communautaire n°18.079 du 28 juin 2018 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité sur la période 2018-2020

VU la délibération du conseil communautaire n°21.166 du 23 septembre 2021 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité

VU la délibération n°24.387 du 18 décembre 2024 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité

VU la délibération n°9/2025 en date du 21 mars 2025 demandant un fonds de concours auprès de la CARPF

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'annuler la délibération n°9/2025, et de la remplacer par la présente délibération

CONSIDERANT que la commune sollicite la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour obtenir un fonds de concours destiné à financer ses travaux d'investissement pour l'année 2025 à savoir : travaux toiture totale, charpente 7 667 € HT, achat camion 5 678.76 € HT, travaux espace vert 2 200 € HT, remplacement d'un parafoudre église 618 € HT, travaux bâtiment extincteurs 1 184.91 € HT, installation enregistreur caméras vidéo surveillance 1 169 € HT,

CONSIDERANT qu'aucune subvention n'est attendue pour ces projets.

CONSIDERANT que le coût total de ces dépenses atteint 18 517.67 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1/ SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France un fonds de concours, d'un montant de **9 258.83€** correspondant à 50% du coût total des dépenses HT.

Pour 5

4/ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 22 MAI 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport écrit du 22 mai 2025 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le présent rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 22 mai 2025

⇒ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

Pour 5

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00

Le Maire

M. REGAERT Bruno



le secrétaire

M. BOULANGER Freddy



M. REGAERT Bruno

M. COSSARD Stéphane

(pouvoir à M. REGAERT)

M. BOULANGER Freddy

M. BACHELET Pascal

M. MARNAT Mathieu